

ELEMENTS A RETENIR DU CONSEIL

Mardi 15 février 2011, Restaurant scolaire

Le deuxième Conseil d'école de l'établissement scolaire Lucie AUBRAC, au titre de l'année scolaire 2010-2011, s'est tenu le mardi 15 février 2011 au restaurant scolaire de l'école. Comme suite à cette rencontre, les représentants des parents d'élèves vous propose de retenir : quelques informations et deux « ZOOMS » (nouvelle rubrique qui nous permettra de vous apporter un éclairage spécifique sur les « partie-prenantes » et le fonctionnement de l'établissement scolaire) : un premier Zoom sur « Le Délégué Départemental de l'Education National » et un deuxième sur « La coopérative scolaire ».

La <u>procédure judiciaire se poursuit</u> ... Dans ce cadre, un rapport d'expertise sera remis au Tribunal Administratif ce 28 février 2011. Dès lors, la Municipalité devrait être en mesure d'obtenir <u>une « notification de non mise en danger »</u> qui sera, dès lors, transmise aux afin de les rassurer sur les conditions actuelles de sécurités... A noter : la procédure sera encore longue : ... 12 à 18 mois avant d'envisager la réfection du bâtiment...

POINT SUR LE PROJET D'ECOLE & SUR LES ACTIONS DE SEBH

LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Voir le compte-rendu de Mme Borgies (Dates et lieux des sorties programmées... par classe)

« SEBH » EN ACTION

- OPERATION « CREPES »: l'action « crêpes » menée par SEBH le XXX dernier a permis d'investir près de 200 € dans l'achat de nouveaux livres choisies par les enseignantes et mis à disposition dans les bibliothèques de l'école.
- LA FETE DE L'ECOLE DE LUCIE AUBRAC se tiendra le XX juin 2011 dans la cour de récréation sur e thème « Les enfants du Monde ». SEBH organisera une réunion de préparation en mai 2011.

INFORMATIONS & QUESTIONS DES PARENTS

SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

« COUP DE MAIN! »: Mme BORGIES invite les <u>parents volontaires</u> <u>au rangement de la bibliothèque</u> et à la <u>lecture de contes</u> <u>aux enfants</u> à se faire connaître aux enseignants de leurs enfants.

« COUP DE POUCE ! » : Appel aux dons de livres, de vidéos ou encore de jeux !

SUR LE « LIVRET D'ACCUEIL»

Les réflexions et les travaux relatifs à la rédaction d'un « livret d'accueil », petit guide pratique à destination des nouveaux parents et élèves arrivant à l'école Lucie AUBRAC se poursuivent.

A QUAND DE NOUVEAU LA PISCINE AU PROGRAMME!

La fermeture temporaire de la piscine de Croix prive actuellement les primaires de leur sport aquatique... Les services municipaux multiplient leurs contacts avec les centres nautiques alentours afin de trouver une solution pour la rentrée 2011/2012... On croise les doigts !

ZOOM - LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

Un ami de l'école publique. Nommé officiellement par l'Inspecteur d'Académie, pour 4 ans, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation nationale. Pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école.

Déléguée de Lucie AUBRAC : Mme DETRICHE

Le Délégué Départemental de l'Education Nationale facilite les relations de l'enseignant avec la municipalité et les partenaires du système éducatif... D'une manière générale, outre les fonctions de surveillance des bâtiments scolaires et de liaison entre l'école et la municipalité, les usagers et l'administration, le délégué contribuera à l'animation, voire à la création, s'il y a lieu, d'œuvres ou équipements complémentaires de l'école ... Le délégué est membre de droit du Conseil d'Ecole. A ce titre, il doit être convoqué à chacune des réunions par le Directeur. Il doit y assister régulièrement. Il s'efforcera de faciliter les relations entre tous les partenaires de l'Ecole publique pour le bien être des élèves.

Pour en savoir + -http://www.dden-fed.org/delegue/une_fonction_officielle.

700M - LA COOPERATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. Elle contribue au développement de l'esprit de solidarité entre les élèves et à l'amélioration du cadre scolaire et des conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

La coopérative scolaire peut être <u>affiliée à la section départementale de l'office central de la coopération à l'école</u> (OCCE), en tant que section locale. (<u>C'est le cas le la coopérative scolaire de Lucie AUBRAC</u>) C'est la section départementale, en tant qu'association déclarée, qui a la capacité juridique. Elle assume ainsi la responsabilité du fonctionnement de la coopérative scolaire qui lui est affiliée... En contrepartie, la coopérative (...) est contrôlée par l'OCCE, ce qui lui apporte des garanties de gestion. A noter : la coopérative scolaire peut également être constituée en association autonome (...) loi du 1er juillet 1901.

La coopérative scolaire est dotée d'un <u>budget propre</u>. Ses ressources proviennent du produit de ses activités, de dons, de subventions et de la cotisation de ses membres. Les versements à la coopérative scolaire sont volontaires (...).

La gestion de la coopérative scolaire par les élèves répond à l'objectif de développement de leur esprit d'initiative et de leur autonomie, afin d'en faire de futurs citoyens responsables (...) Les élèves sont aidés dans ces tâches par des adultes (...) le <u>mandataire agréé est un enseignant</u>. Les familles et le conseil d'école doivent être informés des activités et de la gestion de la coopérative scolaire au moyen de comptes rendus.

Pour en savoir + : Extraits - http://eduscol.education.fr/pid23380-cid48589/cooperative-scolaire.html

Retrouver très prochainement le compte-rendu exhaustif du Conseil d'Ecole du 06 novembre 2010 sur le blog de l'association des parents d'élève : http://sourireetbonnehumeur.blogspot.com ainsi que sur le site de l'Ecole : http://ecolelucieaubrac.e-monsite.com/

Pour plus de renseignements contactez vos représentants à l'adresse : <u>parentselus.lucieaubrac10-11@gmail.com</u>